

mon ami. Nous n'avons pas fait de personnalités. Nous sympathisons simplement. Mais que trouvons-nous dans les témoignages présentés devant le comité? Il y a ce jeune Canadien, M. Gordon MacNabb, presque seul, à cause du manque de fonds et de personnel, devant son homologue américain, le général Istchner et tout le corps du génie. Nous pouvons comprendre les circonstances dans lesquelles il se trouvait.

Au cours des audiences du comité, nous avons cherché à connaître ce qui s'était passé entre les négociateurs et nous avons essayé d'obtenir le procès-verbal de ces réunions. On a refusé de communiquer ces renseignements sous prétexte que le cabinet les tenait pour confidentiels et qu'on était tenu au secret à leur sujet. Cependant, tandis que M. Barry Strayer témoignait devant le comité au nom du gouvernement de la Saskatchewan, M. E. R. Olson, du ministère de la Justice faisait parvenir une note à l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Turner) qui l'a lue et déchirée en 62 morceaux. Ils ont été recueillis et nous avons pu reconstituer la note. Je vais vous en donner lecture. (*Exclamations*) Laissez-moi vous dire ceci avant que je vous la lise. Ces messieurs du ministère des Affaires extérieures, de la direction des ressources hydrauliques, du ministère de l'Agriculture, de tous les ministères fédéraux, étaient assis au fond de la salle, ils envoyaient des notes aux députés libéraux et leur chuchotaient dans l'oreille. Les membres du Nouveau parti démocratique n'ont jamais reçu de note de ces messieurs, qui ne leur ont rien versé dans l'oreille. Nous nous sentons un peu négligés à ce sujet. A notre avis, les fonctionnaires devraient fournir des renseignements aussi bien aux membres de l'opposition qu'aux députés ministériels.

**M. Macdonald:** Vous ne cherchiez pas des données positives.

**M. Herridge:** J'ai la note sous les yeux.

**Une voix:** Vous écoutiez McNaughton.

**M. Herridge:** Elle est merveilleusement rédigée. Cette note est adressée à l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges. Remarquez bien qu'elle a été écrite après que nous ayons essayé d'obtenir ces renseignements. J'ai l'original et je vais l'exposer dans mon musée. Voici ce que M. Olson écrivait:

Pourriez-vous demander...

Il prie l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges de poser cette question à M. Strayer. Le gouvernement n'as pas fait

comparaître M. Olson pour qu'il porte un témoignage qui contrecarrerait celui de M. Strayer, le meilleur du point de vue juridique. Le gouvernement a pensé qu'il était préférable d'empêcher M. Olson de parler.

**M. Macdonald:** Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur; l'honorable représentant dénature les faits une fois de plus. On a fait comparaître M. Olson devant le comité et l'honorable représentant de Greenwood aurait certes pu le questionner sur ce point s'il avait voulu. A la page 136 des procès-verbaux du comité, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a invité d'une façon précise l'honorable représentant de Greenwood à interroger M. Olson sur cette question et je prie l'honorable député de me dire, à quel moment au cours des dépositions, l'honorable représentant de Greenwood a saisi cette occasion et examiné, avec l'auteur de l'opinion juridique du gouvernement, les critères sur lesquels cette opinion était fondée.

**M. Herridge:** Après avoir entendu ce magnifique témoignage de M. Strayer, nous pensions bien que le gouvernement demanderait au juriste qu'est M. Olson de jouer le rôle de troupes de choc et nous avons été étonnés de voir qu'il n'en fut rien. Revenons maintenant à cette note.

**M. Macdonald:** Venons-en plutôt aux faits.

**M. Herridge:** M. Olson demande au député de Saint-Laurent-Saint-Georges de poser la question suivante à M. Strayer:

Votre opinion au sujet des dérivations à l'extérieur du bassin changerait-elle, ou pourrait-elle changer, s'il était dévoilé qu'un texte préliminaire du traité contenait des passages à l'appui de votre conclusion et qu'on les aurait ensuite remplacés par le texte dénué de restrictions du traité actuel?

Alors, M. Olson a envoyé une note au député de Saint-Laurent-Saint-Georges:

En fait, c'est bien le cas, mais si la question est hypothétique, on ne le dévoilera pas.

La note est signée E. R. Olson, ministère de la Justice. Je le mentionne parce que nous nous opposons à ce qu'on dévoile des renseignements qu'on n'a pas voulu nous donner. Je me suis renseigné et on m'a dit que le secrétaire parlementaire n'a pas accès aux secrets connus des membres du Conseil privé. Le comité a demandé ces renseignements et on les a refusés parce qu'ils sont confidentiels. Toutefois, M. Olson les a dévoilés au député de Saint-Laurent-Saint-Georges. Nous nous opposons à ce qu'on donne des renseignements à un député, mais non à d'autres.

Avant de passer à d'autres aspects connexes de l'affaire, j'aimerais citer de nouveau